

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-06-25-007

Séance du 25 juin 2025

Date de convocation : 19 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	C. GUILLEMOT
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	A	G. BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie BECQUET

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : FINANCES – CREANCES ETEINTES

Rapporteur : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

Madame la Maire informe l'assemblée d'une demande de Madame la Responsable du SGC de Montluel, sollicitant l'effacement de dettes liées à la facturation de l'eau entre 2012 et 2020, à partir de la liste numéro 7388170331 et sur avis des bulletins officiels des annonces civiles et commerciales (BODACC) des tribunaux de Bourg-en-Bresse et Lyon fournis par le SGC de Montluel, pour un montant de 10 381,38 €.

Considérant les avis des bulletins officiels des annonces civiles et commerciales (BODACC) des tribunaux de Bourg-en-Bresse et Lyon fournis par le SGC de Montluel,

Considérant la liste fournie par Madame la Responsable du SGC de Montluel,

Madame la maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire à passer les écritures comptables correspondantes pour un montant de 10 381,38 €
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 « créances éteintes ».

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250625-2025-06-25-007-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250625-2025-06-25-007-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025